FRC. L. 5345
Case
FRC
13436

OPINION

DE M. DE BROGLIE,

DÉPUTÉ DE COLMAR,

Sur la libre culture et fabrication du tabac en France;

Prononcée à l'Assemblée Nationale, dans la Séance du 13 Novembre 1790.

MESSIEURS,

En examinant la grande question qui vous occupe en ce moment, je ne consulterai pas seulement l'intérêt de la ci-devant province qui m'a choisi pour un de ses représentans; je serai surtout animé par l'intérêt général de la France, et

THE NEWBERRY
LIBRARY

par la crainte de voir imprimer la tache honteuse du régime prohibitif, sur une constitution libre.

En effet, est-ce bien à l'époque où nous nous trouvons, à cette époque, dont les ennemis de la révolution essaient en vain d'obscurcir la gloire ? est-ce au moment où nous avons brisé toutes les chaînes fiscales, sous le poids desquelles le peuple gémissoit, que l'on vient vous proposer encore d'envelopper une branche importante d'agriculture et de commerce, dans des prohibitions et des entraves ?

Quoi ! vous avez aboli la gabelle, vous l'avez justement nommée l'un des plus grands fléaux qui ait affligé la nation, pendant qu'elle étoit esclave ; elle a cessé de l'être, et vous hésiteriez, Messieurs, je ne dis pas à détruire, car il l'est presqu'entièrement par le fait ; mais à ne pas rétablir violemment l'impôt du tabac, aussi dur, aussi vexatoire, aussi désastreux que celui de la gabelle.

S'il pouvoit vous rester quelques doutes sur l'aversion profonde du peuple pour cet affreux régime, rappelez-vous ce qui s'est passé à l'instant mémorable où la révolution a commencé.

Toutes les barrières que la Ferme générale opposoit à la circulation du tabac dans le royaume furent renversées à la fois ; les lignes tracées sur la crête des Vosges furent détruites, les gardes repoussées au même moment, et les peuples de la Lorraine, du pays Messin, de la Franche-Comté, et des provinces Belgiques, pour premier usage de leur liberté, s'empressèrent d'affranchir, des liens de la fiscalité, cette production, devenue pour eux, par l'effet de l'habitude, un objet de nécessité première, un véritable besoin.

Ce mouvement, vous le savez, Messieurs, ne s'est point borné à ces seules provinces ; toute la France a juré, dans ces premiers instans, d'une généreuse effervescence et d'une liberté anticipée, de ne plus souffrir le régime odieux du tabac.

Croyez-vous que ce sentiment ne soit plus le même aujourd'hui, et qu'après avoir goûté, pendant plus d'une année, les douceurs de la liberté, les peuples seront ramenés, sans murmure, aux formes prohibitives ?

Comment allier ces formes avec le libre usage assuré par nos décrets, à chaque citoyen, des produits de sa terre et de son industrie ? Comment l'allier avec les droits imprescriptibles de la nature, de la justice, de la raison, ces bases éternelles sur lesquelles nous avons voulu que fût établie la Constitution françoise ?

L'un des principaux avantages du reculement des barrières aux frontières du royaume, est sans doute de dégager l'intérieur de l'empire de cette armée oppressive de gardes et de commis. Eh bien, sans la franchise de la culture du tabac, ce bienfait sera illusoire ; car il faudra nécessairement conserver un grand nombre de ces commis ; l'activité de la contrebande l'exigera inévitablement ; vous serez ainsi amenés à placer une incohérence, une difformité honteuse, dans le superbe plan d'administration générale que vous vous étiez formé ; et cependant, sans tous ces satellites du fisc, sans ces odieuses visites domiciliaires, où l'honnête citoyen se trouve à la merci des malfaiteurs et des malveillans, qui peuvent à son insu cacher du tabac dans sa maison ou dans ses dépendances ; sans ces visites domiciliaires, où le citoyen est à la merci d'employés, intéressés à trouver des

coupables, et assurés d'en pouvoir supposer impunément, la porte est ouverte de toutes parts à la fraude, et la prohibition est illusoire.

La prospérité de l'état tient sur-tout à la richesse de l'agriculture et aux progrès du commerce; c'est leur action immédiate qui, seule, peut nous retirer du gouffre que le despotisme avoit creusé sous nos pas. Vous résoudrez-vous à porter, à l'un et à l'autre, un coup mortel, en soustrayant à l'influence vivifiante de la liberté, cette plante dont la culture est facile, dont l'exploitation occupe un grand nombre de bras, et dont la consommation est immense?

Quand vous n'étendriez la prohibition que sur les feuilles étrangères, dont le mélange est nécessaire à la fabrication du tabac indigène, cette mesure seroit encore du plus grand danger; ce seroit mettre nécessairement le commerce de nos tabacs, sous le joug d'une compagnie fiscale, qui, peut-être forcée, dans le commencement, à quelques actes de modération extérieure, ne seroit pas moins dans un choc continuel avec les fabricans, qu'elle parviendroit à décourager, pour pouvoir dire ensuite que la culture du tabac n'a point réussi en France, et qu'il faut l'y proscrire; cette compagnie établiroit une concurrence redoutable dans les achats des feuilles indigènes, et les porteroit à un si haut prix, que les fabriques, ne pouvant plus s'en fournir, cesseroient leurs travaux. La chute des fabriques entraîneroit celle des cultures, et il ne vous resteroit que le regret d'avoir rendu inutile, en n'accordant pas une liberté indéfinie, ce que vous aviez cru faire d'avantageux pour la liberté.

Mais cette liberté indéfinie, s'il faut en croire

quelques esprits timides, aura de grands inconvéniens ! Une culture nouvelle et attrayante enlevera beaucoup de terrein et de bras à celle des moissons, et le bled pourroit souffrir de la préférence donnée au tabac. Cette préférence est purement imaginaire ; on donnera toujours les premiers soins à l'objet des premiers besoins. D'ailleurs le tabac procure à la terre une fertilité qui est toute en bénéfice, puisqu'on le plante d'ordinaire dans l'année où les terres devroient se reposer. Et si l'on considère que la France a encore d'immenses terreins à défricher ; que les provinces les plus fertiles ont encore des landes, où la culture du tabac pourroit disposer la terre à celle du bled, on demeurera persuadé de l'utilité extrême d'adopter le système que j'ose proposer ici.

L'exemple de l'Alsace peut être à cet égard d'un grand poids. Pendant la dernière guerre d'Amérique, la Ferme générale y fit de grands approvisionnemens; l'or qu'elle y répandit par ses achats, encouragea tellement la culture du tabac, qu'elle augmenta de moitié, sans que les moissons en souffrissent ; seulement des terreins, jusqu'alors incultes, furent promptement défrichés. La Lorraine qui, de son côté, n'avoit pas la ressource de cette culture, défricha de même pour augmenter ses terres à bled; ces succès sont connus, ils peuvent devenir communs à tout l'empire François.

Permettez indéfiniment toute culture, proscrivez toute prohibition, le bled ne vous manquera jamais, on ne l'accaparera même plus. Le monopole est né de la tyrannie et du despotisme, il décèle un gouvernement foible, il annonce le déclin des empires ; il n'est plus à craindre dans un état à qui la liberté redonne toute la vigueur de la

jeunesse ; et l'un des bienfaits de la constitution nouvelle doit être de faire disparoître de la langue françoise jusqu'au mot odieux de monopole.

Une autre objection qui paroît plus spécieuse, est celle qu'on tire de la diminution du revenu qu'occasionnera la liberté de la culture et de l'importation du tabac. Je ne répondrai point que ce revenu est injuste et odieux, qu'il pèse principalement sur le pauvre ; qu'il corrompt le commerce en invitant à la contrebande ; je dirai que ce revenu ne peut plus s'élever à la hauteur qu'on se plaît à lui supposer, et que plusieurs calculs, qu'il seroit trop long de vous exposer ici avec détail, prouvent que sur les trente millions que produisoit à-peu-près annuellement le tabac, il faut en rabattre au moins moitié ; car M. Necker avoue lui-même que la vente exclusive est extrémement difficile à rétablir ; que ce revenu diminue de huit cents mille livres par mois, et que les approvisionnemens immenses qui se sont faits par tout le royaume, depuis un an, s'opposent invinciblement à ce qu'au moins d'ici à deux ou trois années, la consommation au profit de la Ferme puisse être comptée pour moitié.

Il resteroit donc seulement douze ou quinze millions à remplacer ; je vais prouver qu'ils peuvent l'être facilement encore au moins pour la moitié.

Le commerce de France vous a manifesté son vœu par l'organe de ses députés ; ils vous ont démontré que les succès de leurs spéculations, ceux de la navigation et de nos relations commerciales avec l'Amérique, exigent que vous décrétiez la libre importation des tabacs. Je me réunis à eux à cet égard ; mais je ne puis adopter leur projet, lorsqu'ils veulent grever de dix sous par

livre les feuilles de tabac étranger. Outre les inconvéniens que je vous ai déja fait appercevoir qui en résulteroient, ce droit exorbitant seroit un appât trop séduisant pour la contrebande.

En fixant, Messieurs, à trente ou trente-cinq liv. par quintal le droit d'importation sur les feuilles étrangères, vous adopteriez une juste proportion, celle qui ne greveroit pas trop les fabriques nationales auxquelles ce mélange de feuilles étrangères est nécessaire; et qui, en même temps, ne fourniroit néanmois pas un trop fort aliment au commerce interlope.

Par cette seule imposition vous retrouverez, en partant des données qui vous ont été présentées par les députés du commerce, au moins huit à neuf millions; ce seroit donc 5 à 6 millions qu'il vous resteroit à répartir sur tous les départemens. Cette somme modique, distribuée entre eux, ne fera pas pour chacun une somme de soixante-dix mille livres, et pour éviter cette addition, presqu'insensible aux charges publiques, vous laisseriez subsister un impôt aussi immoral qu'onéreux?

Vous craignez de faire pour le tabac ce que vous avez fait pour la gabelle; vous ne pouvez cependant pas adopter deux bases différentes, et le succès de l'une de ces suppressions pourroit vous décider en faveur de l'autre. Le peuple qui supportoit avec peine la somme exorbitante à laquelle s'élevoit cet impôt indirect, annonce hautement la disposition de verser sans murmure, dans le trésor public, ce que vous lui demandez pour se rédimer des vexations inhérentes à la prohibition du sel; il en sera de même à plus forte raison pour le tabac. Un peuple libre est toujours généreux, et ce seroit le calomnier que de croire qu'il hési-

teroit de préférer à payer la totalité même des quinze millions qui paroissent nécessaires pour indemniser le trésor national.

Quant à moi j'ignore, je l'avoue, ce que le peuple ne sacrifieroit pas pour n'avoir plus à redouter ces gardes, ces commis qu'il eut toujours en horreur, pour pouvoir employer son champ à la culture qui lui conviendroit le mieux, et pour donner un libre essor à son industrie.

Cependant, au lieu d'étendre à tout le royaume cet avantage de la culture et de la fabrication du tabac dont a joui jusqu'à présent la ci-devant province d'Alsace, on n'a pas craint de vous proposer de la soumettre elle-même au joug prohibitif que l'on veut appesantir sur tout l'empire.

La libre culture du tabac est, vous le savez, Messieurs, une des plus grandes richesses de ce pays. La ville de Strasbourg compte au moins quarante fabriques florissantes ; une douzaine d'autres sont dispersées aux environs. Ces fabriques exportent annuellement pour environ trois millions de tabacs fabriqués. Vous, Messieurs, qui voulez protéger le commerce, commencerez-vous par enlever à sa balance ces trois millions qu'y apporteront les négocians de Strasbourg et des départemens du Rhin ? commencerez-vous par vous décider à transmettre à nos voisins ces profits dont vous aurez dépouillé les François d'Alsace ? Si vous établissez une régie intéressée, un privilége exclusif, et tout le régime odieux de la prohibition ; si vous détruisez ces fabriques héréditaires, que donnerez-vous à leurs propriétaires, que vos décrets auront ainsi privés de leur patrimoine ? que donnerez-vous à tant de malheureux journaliers, employés maintenant aux fabriques,

et

et réduits par cet événement au nombre de plus de vingt mille à la plus affreuse misère ? que donnerez-vous aux cultivateurs d'Alsace qui perdroient le principal avantage de la richesse de leur sol ? Injustes envers les cultivateurs, injustes envers les journaliers, injustes envers les propriétaires, comment excuserez-vous à vos propres yeux cette offense faite à la liberté, lorsqu'en vous l'épargnant, vous épargneriez en même temps à toute la France l'un des plus odieux effets de son ancien esclavage ?

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, ni tous les priviléges dont jouissoit la ci-devant province d'Alsace, ni sa docilité, ou plutôt son empressement à en faire le sacrifice, ni tout ce que, par mille raisons qui lui sont particulières, elle a souffert depuis long-temps de vexations et de surcharges. Heureuse de voir ses libertés se fondre, pour ainsi dire, dans la liberté universelle de la France, l'Alsace est trop fière de faire désormais partie d'un état libre, pour ne pas se féliciter de ses sacrifices, pour regretter ce qu'elle a souffert. Les Alsaciens, François par adoption, le sont surtout par leurs sentimens libres et fraternels ; mais n'auront-ils vu luire sur la France qu'une fausse aurore de liberté ? Y verront-ils subsister ce que le génie fiscal inventa de plus vexatoire ? et, pour comble de malheurs, se verront-ils soumis eux-mêmes à l'influence, nouvelle pour eux, du régime honteux et dévorant de la ferme ?

Dans leurs illusions généreuses, les Alsaciens se orifioient du sacrifice de leurs priviléges, et vous les en récompenseriez en ruinant leur agriculture, en détruisant leurs fabriques, en étouffant leur industrie. Non, Messieurs, vous ne décréterez point, vous ne prononcerez point leur perte ; ils ne recevront pas ce prix de leur attachement à la consti-

tution, de leur soumission constante à vos décrets, malgré les efforts coupables qu'on emploie sans cesse pour surprendre et pour égarer leur patriotisme. Vous aimerez mieux répandre sur tout l'empire l'inestimable bienfait d'une culture et d'une fabrication libre ; vous en bannirez tous les suppôts et toutes les inventions du fisc, et je ne crains pas de le dire, ce sera seulement alors que la France pourra croire à la liberté.

C'est au nom de cette sainte, de cette précieuse liberté, qui n'a jamais cessé d'être l'objet des vœux de tous nos concitoyens; c'est au nom de cette liberté, que nous avons tous juré de recouvrer, de maintenir et de défendre ; c'est au nom de cette liberté, sans laquelle la vie sera désormais insupportable à tout François digne de ce nom, que j'ose invoquer en ce moment votre justice et même votre prudence ; et si cet intérêt, le premier de tous pour les représentans du peuple, avoit besoin d'être appuyé auprès de vous de nouvelles considérations, je vous prierois d'observer, Messieurs, que déja plusieurs fois dans cette Assemblée ceux de ses membres qui ont le plus souvent signalé leurs regrets sur la destruction de l'ancien régime, sur la réforme des priviléges personnels, sur les progrès de notre belle constitution ; que ceux-là, dis-je, sont aussi ceux qui aujourd'hui sont les partisans les plus zélés du projet qui tend à replonger nos concitoyens dans les chaînes avilissantes du fisc ; ils sentent, ces hommes pervers, combien ce parti, une fois adopté, pourroit avoir de funestes conséquences ; ils semblent goûter par avance les fruits cruels des intrigues qu'ils fondent sur cette dernière tentative.

Renversez plutôt ces odieux projets des ennemis de la patrie, détruisez ces coupables espérances ;

que la liberté reçoive aujourd'hui de ses amis un nouvel hommage ; que le peuple obtienne de ses représentans une nouvelle justice, que dans son indulgence il nommera un nouveau bienfait.

Je demande donc formellement que la culture et la fabrication du tabac soient libres dans tout le royaume, et que les comités du commerce, de l'agriculture et des finances soient chargés de proposer incessamment un tarif proportionnel d'imposition sur les feuilles de tabac étranger qui seront importées dans le royaume, pourvu que ce droit ne s'élève pas au-dessus de trente ou trente-cinq livres par quintal.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.